

**CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE  
VENDREDI 12 AVRIL 2024**

\*\*\*\*\*

**Présents** : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BLANCHELAND Sébastien, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRETIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, MARTAIL Sonia, NORGUET Nadine, PINAUD Nicolas (arrivée à 19h15), RATEAU Christian, SESE-DUVILLE Dominique, VERVOUX-CARREYRE Emeline - **Excusés** : SOUPERBAT Danielle, Mme SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : Mme Sonia MARTAIL

Présents : 21

Votants : 21

M. le Maire et l'ensemble des membres du conseil municipal accueillent M. Ludovic FIORESE, âgé de 31 ans demeurant à Landiras, nouvel agent des services techniques qui va prendre ses fonctions à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain. Après la présentation de son parcours professionnel, l'équipe municipale lui souhaite la bienvenue.

Par ailleurs, M. le Maire remercie M. Denis VETIL, Conseiller aux Décideurs Locaux du Service de Gestion Comptable de La Réole (Trésor Public) d'être présent à cette assemblée municipale dédiée à l'approbation des documents budgétaires.

**ORDRE DU JOUR** :

**I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2024**

**II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

- > 2023-04-1 : Approbation du compte de gestion 2023 du trésorier, après une présentation par M. VETIL du document de valorisation financière et fiscale 2023
- > 2023-04-2 : Approbation du compte administratif 2023
- > 2023-04-3 : Affectation du résultat 2023 sur 2024
- > 2023-04-4 : Présentation et adoption du budget primitif 2024
- > 2023-04-5 : Vote des taux des taxes locales 2024
- > 2023-04-6 : Validation du projet de convention d'aménagement d'école (n°2) auprès du Département
- > 2023-04-7 : Validation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées
- > 2023-04-8 : Avancement de grade : ouverture d'un poste d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

**III : INFORMATIONS**

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > Présentation du compte rendu du conseil d'école par M. BOUCAU
- 3 > Présentation du compte rendu de la Commission Culture de la CdC par Mme DESCLAUX
- 4 > Présentation du Rapport d'activité Eclairage public 2023 par M. CATTANEO
- 5 > Information de M. FAVIER sur l'activité du Syndicat Sud Gironde Mobilités

**IV : QUESTIONS DIVERSES**

**ORDRE DU JOUR** :

**I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 15 MARS 2024**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'**unanimité** des membres présents à la séance.

**II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

**> 2024-04-1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023**

A l'invitation de M. le Maire, M. VETIL présente sa mission de conseiller aux décideurs locaux, ainsi que ses diverses interventions auprès de l'ensemble des collectivités du sud Gironde. Parmi celles-ci, il est chargé d'élaborer et de présenter le document de valorisation financière et fiscale, véritable synthèse des comptes de l'année écoulée, mettant en avant l'évolution des ratios communaux en rapport avec ceux des communes de même strate (entre 2.000 et 3.500 habitants) au niveau départemental et national.

M. le Maire lui propose d'expliquer aux conseillers municipaux la synthèse 2019 à 2023 remise récemment par ses soins, M. VETIL indique qu'au cours de cette période, les produits réels de

fonctionnement ont augmenté de + 23%, tandis que les charges réelles de fonctionnement progressaient de + 18,3%. Cela est un bon signal pour lui, la commune fait des choix permettant de dégager une épargne brute croissante sur les derniers exercices (+ 12,1 % en 2023 par rapport à 2022) alors même que les dépenses d'équipements en 2023 ont été les plus importantes de ces 4 dernières années. Il souligne la qualité de gestion budgétaire communale, fondée sur une stratégie de réalisation d'un emprunt chaque année, tout en poursuivant un objectif de réduction de la dette communale. Grâce à cet endettement maîtrisé, les ratios sont très bons et parfaits pour envisager l'emprunt d'un volume important en 2025 pour financer les travaux de rénovation de l'école.

Pour M. VETIL, la fiscalité constitue une légère ombre au tableau financier de Toulenne, du fait que les bases fiscales sont faibles sur la commune par rapport à celles de communes de la même strate au niveau départemental ou national. Les taux du foncier bâti sont élevés à TOULENNE (43,86 % en 2023) par rapport à celui de la strate nationale (36,76 %). C'est une contrainte pour lui, la hausse des taux ne permettant pas de collecter un fort produit fiscal supplémentaire. Mme NORGUET questionne sur les raisons de la faiblesse des bases. M. VETIL lui répond que cette faiblesse est constatée dans l'ensemble du Sud-Gironde. La réforme des bases fiscales devrait être réalisée (enfin) en 2028/2029, notamment au travers de la remise à plat du calcul et de l'actualisation de la valeur locative des locaux d'habitation, grâce à la nouvelle déclaration obligatoire des biens par les particuliers sur l'application « Gérer mes biens immobiliers ».

M. VETIL est cependant satisfait de constater la baisse (de 55 % à 51 %) du ratio de rigidité des charges structurelles (indice mesurant le rapport entre la somme des Charges de personnel + Contingents et participations + Charges d'intérêts et le total des Produits de Fonctionnement). Ce ratio évalue le côté incompressible de certaines dépenses. Le seuil critique étant de 55%, il appelle les élus municipaux à poursuivre la surveillance et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, tout en soulignant que la situation budgétaire et comptable de la commune est saine.

Après avoir entendu la présentation par M. VETIL des résultats d'exécution du budget 2023, M. le Maire propose aux conseillers d'approuver le compte de gestion préparé par le SGC au travers de la délibération suivante :

Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui **ont été prescrits** de passer dans ses écritures,

1° - Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare **à l'unanimité** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### **> 2024-04-2 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023**

Le conseil municipal, sous la Présidence de M. Bernard LAMARQUE, conseiller délégué chargé des finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. Christian DAIRE, Maire (qui a quitté la séance), après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, **à l'unanimité** :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés 2022 Opération de l'exercice	2.158.338,96 €	330.357,40 € 2.606.999,32 €	921.759,50 €	497.464,89 € 899.552,93 €	2.431.746,43 €	827.822,29 € 3.506.552,25 €
<b>TOTAUX</b>	<b>2.158.338,96 €</b>	<b>2.937.356,72 €</b>	<b>921.759,50 €</b>	<b>1.397.017,82 €</b>	<b>3.080.098,46 €</b>	<b>4.334.374,54 €</b>
Résultats de Clôture Restes à réaliser		779.017,76 €	1.066.240,00 €	475.258,32 € 246.085,00 €	1.066.240,00 €	1.254.276,08 € 246.085,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>779.017,76 €</b>	<b>1.066.240,00 €</b>	<b>721.343,32 €</b>	<b>1.066.240,00 €</b>	<b>1.500.361,08 €</b>
RESULTATS DEFINITIFS						434.121,08 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre **budgétaire** aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

### > 2024-04-3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2023 SUR 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide à **l'unanimité** de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter :**

Résultat de l'Exercice 2023	... Excédent	.....	448.660,36 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	... Excédent	.....	330.357,40 €
Résultat de clôture à affecter	... Excédent	.....	<b>779.017,76 €</b>

#### **Besoin réel de financement de la section d'investissement :**

Résultat de la section Investissement de l'Exercice 2023	... Déficit	.....	- 22.206,57 €
Résultat de l'exercice 2022	... Excédent	.....	497.464,89 €
Résultat comptable cumulé (R001) :	... Excédent	.....	<b>475.258,32 €</b>
Dépenses d'Investissement reportées		.....	- 1.066.240,00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		.....	246.085,00 €
Solde des restes à réaliser -	... Déficit	.....	- 820.155,00 €
<b>BESOIN RÉEL DE FINANCEMENT (R1068)</b>		.....	<b>- 344.896,68 €</b>

#### **AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

En couverture des besoins réels de financement **dégagés** à la section d'investissement,

**Art 1068 (recettes)..... 344.896,68 €**

En Excédent de fonctionnement

**Art R 002 (recettes) ..... 434.121,08 €**

#### **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :**

<b>Fonctionnement :</b>	<b>R 002 :</b>	<b>434.121,08 €</b>
<b>Investissement :</b>	<b>R 1068 :</b>	<b>344.896,68 €</b>
	<b>R 001 :</b>	<b>475.258,32 €</b>

### > 2024-04-4 : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

M. le Maire invite M. LAMARQUE à présenter les propositions budgétaires 2024 élaborées avec les membres de la Commission des Finances, lors des 6 réunions préparatoires.

Concernant la section de fonctionnement, le montant des recettes de la section de fonctionnement est de 2.926.150,08 €. Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 2.431.470,00 €, dont 816.320,00 € de charges à caractère général, 1.353.000,00 € de charges de personnel, 221.150,00 € d'autres charges de gestion courante, 34.500,00 € de charges financières et 6.500,00 € de charges exceptionnelles. L'écart entre les recettes et les dépenses de fonctionnement permet de dégager un autofinancement de 494.680,08 €, destiné à financer une partie des investissements. Cette part est en augmentation pour la 4<sup>ème</sup> année consécutive, grâce à la baisse de l'endettement et à la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2024			RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2024		
	Réalisé 2023	Budget 2024		Réalisé 2023	Budget 2024
011 Charges à caractère général	587 874,91	816 320,00	R002 Résultat reporté (N-1)	330 357,40	434 121,08
012 Charges de personnel	1 188 642,44	1 353 000,00	013 atténuation de charges	49 750,69	40 000,00
65 Autres charges de gestion courante	202 106,82	221 150,00	70 produit des services	147 373,98	134 000,00
14 Atténuation de produits	4 057,00	1 000,00	73 impôts et taxes	1 643 670,40	1 699 564,00
66 Charges financières	30 221,83	34 500,00	74 dotations et participations	565 209,65	571 265,00
67 Charges exceptionnelles	17,20	5 500,00	75 autres produits de gestion courante	55 427,40	47 200,00
Dépenses imprévues	0,00	0,00	77 produits exceptionnels	144 147,75	0,00
Opération d'ordre	145 418,76	0,00	76 Produits financiers	0,69	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 158 338,96</b>	<b>2 431 470,00</b>			
Virement à la section d'investissement		494 680,08	Opération d'ordre	1 418,76	0,00
<b>TOTAL dépenses de fonctionnement</b>	<b>2 158 338,96</b>	<b>2 926 150,08</b>	<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>2 937 356,72</b>	<b>2 926 150,08</b>
			dépenses de fonctionnement	2 158 338,96	2 431 470,00
			Autofinancement brut	779 017,76	494 680,08
			Remboursement du capital	205 630,81	180 000,00
			Autofinancement net	573 386,95	314 680,08

La section d'investissement du budget primitif 2024 est présentée en équilibre en dépenses et recettes à 1.937.020,00 €. Ce montant comprend 1.066.240 € de restes à réaliser 2023, dépenses engagées non mandatées qui sont financées par les reports de recettes 2023. Les principaux investissements de l'année 2024 sont : La deuxième tranche de rénovation des trottoirs de la rue des Pins Francs avec enfouissement des réseaux : 190.200 € ; Les aménagements de sécurité de la Route de Landiras (RD116) : 132 000 €, plus la rénovation des bordures de trottoirs et caniveaux: 36 000 € ; La rénovation d'une partie de la voirie de l'Allée des acacias : 24 000 € ; La rénovation de la voirie de Chay neuf, cofinancée avec Fargues : 79 000 € ; La maîtrise d'œuvre de l'extension et de la restructuration du groupe scolaire : 50 000 € ; La mise en place d'une clôture du terrain d'honneur du foot et la rénovation du city stade : 50 000 € ; La réfection du crépi sur les façades de l'église : 59 000 € ; Le rachat du minibus : 25 000 € ; L'aménagement du garage Messines pour y installer les ateliers municipaux : 50 000 €.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024			RECETTES D'INVESTISSEMENT 2024	
	RAR 2023	Total 2024		
			Recettes d'investissement restant à réaliser	246 085,00 €
			Affectation du résultat 1068	344 896,68 €
			Affectation 001	475 258,32 €
Déficit d'investissement		0,00	Taxe d'aménagement	35 000,00 €
Remboursement du capital		180 000,00	FCTVA	85 000,00 €
Voirie 150	489 300,00	971 350,00	FDAEC	10 000,00 €
Agenda 21	0,00	0,00	Agence Eau AG	6 490,00 €
Matériel	41 300,00	70 830,00		
Acquisitions / terrains	250 000,00	250 000,00	Part Voirie Chay Neuf Fargues	
Batiments	93 450,00	152 550,00	DETR 2024 - Voirie RD116 sécurité	
Cadre de vie	2 190,00	10 190,00	CD 33 - Voirie RD116 Plateau	
Cimetière	8 000,00	15 000,00	CD 33 - Voirie RD116 Olive	
Aménagement mairie	8 000,00	8 000,00	DETR 2024 - Rénovation Eglise	
Ecole	76 500,00	106 500,00		
Reboisement forêt	4 100,00	4 100,00		
Equipement sportif et culturel	54 900,00	72 400,00		
Restaurant scolaire	2 600,00	10 600,00		
PLU	0,00	0,00		
Eglise	25 100,00	59 000,00		
Sauvegarde du patrimoine	10 000,00	10 000,00	165 Rec INV Cautions	2 000,00 €
Espace culturel	0,00	14 500,00	Emprunt 2024	237 609,92 €
			<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>494 680,08 €</b>
Dépôts et cautionnements	800,00	2 000,00		
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 066 240,00</b>	<b>1 937 020,00</b>	<b>SOUS TOTAL RECETTES</b>	<b>1 937 020,00 €</b>

Après cette présentation, M. le Maire invite les conseillers à adopter la délibération suivante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n°2022-10-2 du 21 octobre 2022 portant mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 ;

Vu l'avis des membres de la Commission des Finances réunie en date des 16 et 30 janvier, 7 février, 5 et 20 mars 2023, 3 avril 2023 ;

Vu la délibération n°2023-03-2 portant adoption du compte administratif 2023 ;

Vu la délibération n°2023-03-3 portant affectation du résultat de clôture de l'année 2023 sur le budget primitif 2024 ;

Vu la maquette budgétaire M57 du budget primitif 2024 ;

Considérant que le budget primitif 2024 sera voté par nature et par chapitre ;

Considérant qu'au regard de la nomenclature M57, le calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;

Considérant que la nomenclature permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;

Considérant que le budget primitif 2024 de la commune de TOULENNE en équilibre réel et sincère en dépenses et recettes comme suit :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>2.926.150,08 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>1.937.020,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4.863.170,08 €</b>

M. LAMARQUE précise que l'emprunt ne sera réalisé qu'au cours du 2<sup>ème</sup> trimestre, après connaissance des subventions obtenues dans l'objectif de diminuer son montant et de poursuivre l'effort de désendettement de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**

- adopte le budget primitif 2024 de la Commune de TOULENNE en équilibre réel et sincère par nature et par chapitre globalisé :

<b>Section de Fonctionnement</b>	<b>2.926.150,08 €</b>
<b>Section d'Investissement</b>	<b>1.937.020,00 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>4.863.170,08 €</b>

- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- adopte que le principe de calcul de l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisation est désormais au prorata temporis ;
- donne pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **> 2024-04-5 : VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE DIRECTE LOCALE – FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2024**

M. le Maire rappelle que, par délibération du 7 avril 2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

TFPB	: <b>43,86 %</b>
TFPNB	: <b>95,08 %</b>
TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)	: <b>18,30%</b>

Bien que considérant la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives de 3,9 % en 2024 par les services de l'Etat, il propose aux conseillers municipaux de maintenir la progression de 1% des taux de la fiscalité locale, dans l'objectif principal de faire face à la hausse généralisée des prix, mais également pour permettre à la commune de préserver sa capacité de financement, en évitant aux contribuables locaux de subir de brutales hausses d'impôts périodiquement.

Ainsi, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

	Taux 2023	Coeff. variation	Taux 2024
<b>TFB – Taxe sur le foncier bâti</b>	43,86%	1 %	<b>44,30 %</b>
<b>TFNB – Taxe sur le foncier non bâti</b>	95,08 %	1 %	<b>96,03 %</b>
<b>TH – Taxe d’habitation</b>	18,30 %	1 %	<b>18,48 %</b>

Vu l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal, après en avoir discuté et délibéré, décide à l'unanimité d'approuver les taux de taxes locales pour l'année 2024, tels que présentés dans le tableau ci-dessus. M. le Maire ou l'élu désigné est autorisé à signer l' « Etat 1259 Com » de la collectivité.

**> 2024-04-6 : VALIDATION DU PROJET DE CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE (n°2) AUPRES DU DEPARTEMENT DE LA GIRONDE**

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la commune de TOULENNE s'est inscrite dans une procédure de restructuration du groupe scolaire G. Brassens, telle que définie par le Département de la Gironde.

Rappelant le courrier du Président du Conseil Départemental de la Gironde actant l'accompagnement de la commune de TOULENNE par les services du Département,

Citant le cahier des charges rédigé par Monsieur l'architecte conseil du CAUE dans le cadre du marché à procédure adaptée pour confier à un assistant à maîtrise d'ouvrage la mission d'étude préalable et de programmation à la restructuration du groupe scolaire, permettant ainsi à la collectivité de faire un choix relatif aux travaux en fonction de différents scénarios et de décliner un phasage d'interventions en fonction des priorités,

Considérant les résultats de l'étude préalable et de programmation à la restructuration du groupe scolaire réalisée par le cabinet d'études KWBG, issus de diverses études et des réunions du COPIL, qui aboutissent à la nécessité de restructurer le groupe scolaire avec la création d'un nouveau Pôle multi activités scolaires et périscolaires, le réaménagement du Pôle Restauration, du Pôle élémentaire (création de 2 classes, rénovation de la façade sud, réhabilitation de la cour), du Pôle maternelle (création d'une classe en rénovation – extension, rénovation de la façade sud et réhabilitation de la cour), du Pôle adulte (construction hall d'accueil) ainsi que la restructuration des abords du groupe scolaire ;

Actant que le coût global prévisionnel de cette opération est estimé à 2.239.940 € HT ;

M. le Maire indique que ce projet de restructuration du groupe scolaire peut bénéficier d'une Convention d'Aménagement d'Ecole, procédure ouvrant droits aux aides financières bonifiées du Département de la Gironde. Il présente à cette fin aux conseillers municipaux le tableau de financement proposé par les services du Département (ci-après) :

TABLEAU DE PROGRAMMATION - COMMUNE DE TOULENNE  
CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE 2 - ECOLE GEORGES BRASSENS

NATURE DES TRAVAUX	NOMBRE UNITE PEDAGOGIQUE	NATURE DE L'AIDE	COUTS PREVISIONNELS DES TRAVAUX HT	MONTANTS ELIGIBLES	TAUX	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES	SUBVENTIONS PREVISIONNELLES AVEC LE COEFFICIENT DEPARTEMENTAL DE SOLIDARITE 2024 (1,20)
Création et restructuration de 7 unités pédagogiques + mobilier (3 classes , 1 salle multi-activités, 2 cours de récréation, un hall)	7	Travaux - plafond 55 000 € H.T par unité pédagogique - Maximum 7 UP ( car aire des gens du voyage sur la commune)	1 088 200 €	385 000 €	50%	192 500 €	231 000 €
Extension du restaurant scolaire		Plafond 500 000 € de travaux HT	42 200 €	42 200 €	30%	12 660 €	15 192 €
Equipement du restaurant scolaire		Plafond 36 600 € d'acquisition HT (repas réalisés sur place)	53 845 €	36 600 €	50%	18 300 €	21 960 €
Informatisation de l'école		Plafond 24 000 € HT pour l'école (3 classes)	24 000 €	24 000 €	40%	9 600 €	11 520 €
<b>TOTAL GENERAL - CONVENTION D'AMENAGEMENT D'ECOLE ECOLE GEORGES BRASSENS</b>			<b>1 208 245 €</b>	<b>487 800 €</b>		<b>233 060 €</b>	<b>279 672 €</b>

M. le Maire invite les élus municipaux à valider la signature d'une nouvelle Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE) n°2, sur la base des éléments suivants :

Montant des travaux retenus dans la procédure CAE n°2 : ..... 1.208.245 €  
Montant éligible : ..... 487.800 €  
Subvention prévisionnelle avec le CDS (coefficient de solidarité) : ..... 279.672 €

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le tableau de financement précité et autorise M. le Maire à signer tous les documents afférents au dossier.

**> 2024-04-7 : Approbation du rapport du 26 mars 2024 de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et montant de l'attribution de compensation.**

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,  
Vu la réunion de la Commission locale d'évaluation des charges transférées de la CdC du Sud Gironde du 26 mars 2024,  
Vu le rapport du 26 mars 2024 de la CLETC en découlant,  
Vu le conseil communautaire du 11 avril 2024 approuvant le rapport CLECT du 26 mars 2024,

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le rapport de la CLECT portant sur :

1. L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation au Syndicat Sud-Gironde Mobilité par substitution aux communes (135 élèves transportés / 22.589,28€ pour Toulence en 2024 – pour mémoire : 23.951,70 € en 2023) ;
2. L'évaluation financière du transfert des charges lié à la participation complémentaire du SDIS (2.862 habitants INSEE 01/01/2024 / 1.889,86 € pour Toulence – pour mémoire : 1.885,35 € en 2023) ;
3. L'évaluation financière des charges liées à la compétence ZA (ZA La Chataigneraie à Langon) ;
4. La restitution des moyens financiers liés à la compétence protection des inondations (1.400 € restitués pour l'entretien de la digue).

M. le Maire invite le conseil municipal à approuver le rapport de la CLECT du 26 mars 2024 et à acter le montant des attributions qui seront reversées aux communes pour l'année 2024 qui en découle (cf. annexe 1 du rapport), dont 93.221,46 € pour la commune de TOULENNE. En application du IV de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts, M. le Maire précise que le rapport doit être adopté par délibérations concordantes du conseil communautaire à la majorité des 2/3 et des 37 conseils municipaux à la majorité simple, prises dans un délai de 3 mois.

Le conseil municipal, M. le Maire entendu, après en avoir délibéré, approuve **à l'unanimité** le rapport de la CLECT du 26 mars 2024, ainsi que le montant de l'attribution de compensation pour l'année 2024 qui en découle.

**> 2024-04-8 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – AVANCEMENT DE GRADE 2024**

M. le Maire informe ses collègues de la proposition d'avancement de grade soumise par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale pour un agent communal remplissant les conditions pour en bénéficier par la voix du choix (sous condition exclusive d'ancienneté et sans présumer du respect des conditions de taux de promotion). Il propose au conseil municipal d'adopter la modification au tableau des effectifs, telle que présentée et arrêtée à la date indiquée ci-dessous :

POSTE	POSTE A SUPPRIMER	POSTE A CREER	DATE
AGENT TECHNIQUE POLYVALENT ECOLE  (Audrey MUZOTTE)	Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe / 7 <sup>ème</sup> échelon  35/35 <sup>ème</sup>  IM : 377	Adjoint technique principal 1 <sup>ère</sup> classe / 4 <sup>ème</sup> échelon  35/35 <sup>ème</sup>  IM : 385	au 1 <sup>er</sup> mai 2024

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, **à l'unanimité**, donne un avis favorable à l'avancement de grade proposé ci-dessus et autorise M. le Maire à réaliser toute démarche et à signer tout document relatif à ce dossier.

### III : INFORMATIONS

#### 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

**N° 2024-TOUL-03** Mme GRENIER vend en viager une maison d'habitation sur un terrain cadastré section B 1 9 5 9 , sise 19 allée de la Chêneraie, d'une superficie totale de 529 m<sup>2</sup> au prix de 30 000 €.

**N° 2024-TOUL-04** L'Office national des Ventes vend une maison d'habitation sur un terrain cadastré section B 4 2 8 1 , sise 9 rue de Tustoc, d'une superficie totale de 414 m<sup>2</sup> au prix de 107.500 €.

#### 2 > Présentation du compte rendu du conseil d'école du 14 mars 2024 par M. BOUCAU

##### I) Parcours de l'élève

a) Point sur les effectifs et prévisions de rentrée 2024

A ce jour, nous comptons 284 élèves pour 12 classes et 1 dispositif ULIS.

Prévisions pour la rentrée 2025 : 271 / 30 PS

b) Poursuite de scolarité et nouvelles inscriptions

Concernant la poursuite de scolarité, les élèves de CM2 ont reçu le premier volet pour la démarche d'inscription au collège pour vérification des informations. Une réunion d'information aura probablement lieu comme les années précédentes mais nous n'avons pas d'informations à ce jour.

Un projet de liaison école/collège pour les CM2 est en cours : le professeur de musique, M. Besnier viendra à l'école de Toulonne accompagné des élèves de la chorale pour faire un concert auquel assisteront les élèves de l'école, le 14 juin. Préparation de la venue des CM2 au collège pour assister au cours de musique en cours.

Pour les élèves des autres classes, les familles recevront une proposition de poursuite de scolarité à partir du 19 mars. Les précisions vous seront apportées à ce moment-là mais le fonctionnement est le même que les autres années. A savoir, dans un premier temps une proposition à signer puis une décision.

Les inscriptions pour l'année prochaine ont commencé également. Dans un premier temps, les parents doivent se présenter en mairie pour faire la pré-inscription puis la directrice les contacte pour fixer une date d'inscription en école avec visite des lieux.

Mme Santiago et Mme de Gail ont accepté d'accueillir les futurs élèves de petite section, de 9h à 11h, la semaine du 17 au 21 juin, ainsi que le 11 et 13 juin pour les enfants de la crèche.

La crèche viendra aussi, sur cette même semaine. Les enfants qui seront déjà venus avec la crèche ne reviendront pas avec leurs parents.

c) Présentation des dispositifs de protection de l'enfance

Dorénavant, il nous est demandé de présenter aux familles les dispositifs de protection de l'enfance.

– 1<sup>er</sup> recours : Médecin scolaire. Le médecin scolaire peut être contacté en cas de trop nombreuses absences pour maladie. Mais également pour venir observer un enfant dans le cas où nous l'interpelons sur un questionnement de violence.

– 2<sup>ème</sup> recours : Information préoccupante. Une information préoccupante peut être rédigée par la Directrice si on considère l'enfant en danger ou en risque de danger (santé, sécurité, moralité, éducation, entretien). Dans ce cas, la famille est de suite avertie par la Directrice lors d'un rendez-vous. L'information est envoyée à la CRIP 33 (Cellule de recueil, d'évaluation et de traitement des informations préoccupantes du Conseil Départemental).

– 3<sup>ème</sup> recours : Signalement, rédigé si l'enfant est en danger grave et immédiat (violences attouchement sexuels...) Dans ce cas, l'école n'a pas le droit de parler à la famille. Elle fait remonter directement l'information au Parquet des mineurs du Procureur de la République.

Le rôle de l'école est le recueil la parole et la transmission (le rôle de l'école reste limité).

Santé :

Dépistage visuel des PS par un orthoptiste les 9 et 11 avril : questionnaire à destination des parents à retourner à l'école.

Bilan de santé MS par une puéricultrice de la PMI : 5 et 11 mars

Visite médicale des GS par le médecin scolaire le 29 avril. Les parents recevront une information.

##### II) Projet et vie de l'école

a) Bilan intermédiaire des projets de classe et des actions communes de l'école

- Sorties et projets

> Projet lecture aux enfants de la crèche Ribambelle de Toulonne. Les grands (du CE2 au CM2) lisent des livres aux enfants de la crèche tous les jeudis matin. C'est un projet qui prend tout son sens pour la préparation des enfants de crèche à l'entrée à l'école et qui est très motivant pour nos élèves.

- > du 4 au 6 mars, classe découverte pour les classes de Mme Bordas et Mme Fiorio qui a eu lieu en Dordogne. Réussite du projet, les enfants étaient ravis. Merci pour l'aide financière exceptionnelle apportée par les partenaires : participation des familles, don de la société Globule, subvention de la Mairie, coopérative scolaire et l'APE.
  - > 11 mars, intervention infirmière scolaire : thème de l'hygiène 5 classes maternelles
  - > 29 mars, intervention de la gendarmerie autour du permis internet pour les classes de Mme Goyard et M. Barre et permis piéton pour les classes de Mme Fiorio et Bordas (date à fixer).
  - > 2, 4 et 5 avril, cross de Toulence : 2<sup>de</sup> édition. Les classes de la PS au CE2 de Mme Bordas participeront à ce cross (cross le matin et ateliers l'après-midi). Grand succès car il réunira 54 classes de différentes écoles du secteur soit environ 1200 élèves. De ce fait, la rencontre se déroulera sur 3 journées. Nous remercions la mairie d'avoir accepté que celui-ci se déroule au sein de notre école et sur les infrastructures de la ville, à savoir les terrains de foot, city-stade, dojo et bois communal.
  - > 11 avril, 13<sup>ème</sup> édition du cross du Sauternais (environ 500 élèves) à La Tour Blanche à Bommes : pour les classes de cycle 3 : Classes de Mmes Fiorio, Andreu, Goyard et M. Barre (cross le matin et atelier l'après-midi)
  - > 29 et 30 avril, initiation au handball : classes d'élémentaire
  - > 2 mai, visite au CAPC à Bordeaux avec les classes citadines le 2 mai (organisme qui finance le bus en grande majorité, participation de 1,50 par élève + parcours de visite autour des statues de Bordeaux : Classes de Mme Santiago et Mme De Gail.
  - > 7 mai, conteuse pour les 3 classes de PS/MS et MS/ GS Mme Santiago, Mme De Gail, Mme Duvigneau
  - > 7 mai, spectacle musical Anda Lutz aux Carmes : classes de Mmes Thénevin, Vergne, Ginestet et M. Dupouy.
  - > 13 mai, sortie à Biganos autour des petites bêtes et de la nature / classes de Mme Duvigneau, Mme Vergne et M. Dupouy
  - > 27 mai et 3 juin, intervention de l'infirmière scolaire : thème de la puberté CM2
  - > 7 juin, Fête des familles à partir de 17h30
  - > 10 juin, intervention de l'infirmière scolaire : thème de l'hygiène classes de CP et CE1
  - > 13 juin, sortie à Villandraut : sortie finale de l'année pour les classes qui participent à l'USEP
  - > 14 juin, animations sur le thème de l'alimentation classes de Mmes Bordas et Ginestet.
  - > 14 juin, concert liaison école / collège. Les élèves de la chorale du collège viendront pour présenter un concert aux élèves de l'école accompagnés du professeur de musique.
  - > 15 juin, kermesse organisée par l'APE.
  - > 17 et 20 juin, initiation au handball : classes d'élémentaire
  - > 21 juin, sortie à l'écomusée de Marquèzes : classes de Mme Thénevin et Ginestet
  - > 21 juin, animations sur le thème de l'alimentation (en attente de confirmation) : classes de Mmes Fiorio et Andreu.
  - > 27 juin, tournoi de handball pour les classes ayant participé à l'initiation.
  - > Fin d'année (date à fixer) Sortie activité de plein air (Rauzan ?) pour les classes de CM.
- Projet prix littéraire
- 1) Les élèves de l'élémentaire voteront courant mai sur 2 jours pour leur livre préféré afin de connaître le livre qui a été le plus apprécié dans chaque cycle. Comme tous les ans, la mairie nous met à disposition tout le matériel de vote (urne + isoloir). Les élèves de la maternelle effectuent ce vote en classe de façon plus adaptée et appropriée.
  - 2) Prix des incorruptibles / prix littéraire national / Votes avant le 22 mai.
- b) Périscolaire : Parole à Laurence Bouffard Douteau  
Pas de souci majeur, mais toujours des effectifs élevés (38 maternelles et 50 élémentaires).  
Communication par sms. Projet d'avoir une page d'info consacrée au périscolaire sur le site mairie pour la rentrée prochaine.
- c) Restaurant scolaire : Parole à Christian Meusnier  
Pas de nouveauté. Objectifs loi Egalim atteints.  
Prix Label Bio engagé décerné au restaurant scolaire de Toulence.  
Le repas champêtre serait fixé au jeudi 4 juillet.  
Ce qui concerne plus précisément le restaurant scolaire sera abordé en comité de gestion.  
Projet revalorisation déchets / méthanisation des restes (suppression du compost)
- d) APE : Parole à Mme Tran  
Gros projet de fin d'année kermesse + tombola  
Chocolats guinguets de Pâques (réception bientôt)  
Reconduction vente des box goûter distribution avant avril  
Reconduction d'un cadeau au CM2. On aimerait changer de la calculatrice. On envisage un bon d'achat

en boutique type « Le Renard et la Souris » à Langon.

e) DDEN : Parole à M. Duménil

Présentation du rôle du DDEN : association en lien avec la fédération de l'Education Nationale. Il est en lien avec les inspecteurs de l'éducation nationale, les élus et les parents d'élèves. Il exerce une mission de coordination, de médiation entre les partenaires. Axe de travail principal : le bien-être des enfants.

III) Fonctionnement de l'école

a) Bilan intermédiaire sur la sécurité

Le second exercice « incendie » est à venir, date non définie, probablement sur le temps de la pause méridienne. L'exercice « risques majeurs » (isolement, on se calfeutre) a également eu lieu le 9 janvier. Il ne reste plus d'exercice à réaliser sur cette fin d'année.

b) Bilan intermédiaire sur la coopérative scolaire : Parole à Mme Goyard

Solde actuel : 5.239,05 €

Dépenses principales :

Prix littéraire : 1.062 €

Prix des Incorruptibles : 395 €

Cotisations annuelles MAE et USEP : 575 €

Recettes :

Cotisations familles coopérative scolaire : 1.621 € (en baisse)

Photos : 2.388 € (en baisse aussi)

Subventions APE (cinéma + année) : 3.360 €

Subvention mairie (voyage) : 1.837 €

Encore des classes qui ne sont pas sorties. Il va falloir être vigilants. Pour information, solde de début d'année dernière : 6.597€

Total des sorties passées ou à venir : 10.513 €

- Dordogne : 7.087€ (208 € par élève) / Don Globule 1.500 € / Familles 1.815 € / Mairie 1.837 € / APE 500 € / Ecole 1.435€

- Bassin d'Arcachon maternelle 13 mai : 1.952€ (Bus 952 €)

- Spectacle Carmes : 711 € (Bus 204 €)

- Ecomusée de Marquèzes : 762 € (Bus 325 €)

c) Budgets municipaux et travaux

1- En réponse aux problèmes de circulation et de stationnement autour de l'école, du mobilier urbain a été installé Rue des peupliers afin de sécuriser la circulation des piétons, et des places ont été matérialisées pour faciliter le stationnement dans cette même rue. D'autre part, dans le cadre de la Convention d'Aménagement d'Ecole (CAE), une réflexion plus globale sera menée : aménagements nouveaux, sens uniques éventuellement afin d'intégrer les modifications de circulation Rue des Pins Francs ou l'aménagement du quartier de la Gare.

2- Concernant le projet de CAE, l'avant-projet a été soumis au Département, nous attendons la confirmation de son agrément. L'étape suivante sera l'appel d'offre concernant le maître d'œuvre afin d'affiner le projet pour le soumettre aux instances de l'Etat (dossier pour obtenir des subventions à présenter en janvier 2025) et si tous les feux sont au vert possibilité de lancer les travaux de la 1<sup>ère</sup> tranche au 2<sup>ème</sup> semestre 2025. Le projet complet est actuellement chiffré autour de 2,2 millions d'euros.

3 -Travaux d'été : un recueil des demandes doit être lancé prochainement.

## QUESTIONS DIVERSES

Question 1 : Est-il possible d'avoir un retour sur l'utilisation des dons/participations demandés aux parents ? Une communication sur les dépenses liées aux sorties et/ou projets seraient appréciables et permettrait un meilleur investissement des parents".

Réponse : Madame Lakhdar, directrice de l'école fait part de sa surprise et de celle des enseignants à la lecture de cette question. Elle rappelle que la réponse est dans tous les précédents comptes-rendus. A chaque conseil d'école, une présentation des projets est faite, le bilan de la coopérative est présenté. A la vue de cette présentation on voit bien que le coût des sorties/projets est bien supérieur à la participation des familles demandées en début d'année. Mme Lakhdar insiste sur le terme projet. Elle rappelle que l'objectif de l'école est d'instruire les élèves. Les choix sont donc avant tout éducatifs. Les projets ne sont pas hiérarchisés. Une sortie au théâtre, un spectacle musical, un projet littéraire sont des chances pour nos élèves tout autant que n'importe quelle autre sortie. Certaines classes dépenseront plus que d'autres sur une année, mais l'année suivante cela changera. Il faut préserver l'idée du collectif et essayer de nous rassembler autour de valeurs comme la coopération, le partage, la mutualisation. L'important est de pouvoir ouvrir nos élèves vers d'autres horizons. La coopérative, l'APE sont des

associations dont l'objectif est l'intérêt commun au-delà de l'intérêt individuel. Toutes les sorties sont gratuites (en dehors de la sortie avec nuitée). La participation demandée aux familles en début d'année entre dans le cadre de ce principe fondamental. Cette question avait déjà été posée l'an dernier lors du 1er conseil d'école, Mme Brianceau avait répondu la même chose que ce qui vient d'être dit. La seule réponse que nous ferons dorénavant est de lire les comptes-rendus. C'est pourquoi cette question ne sera de ce fait plus traitée en conseil d'école, Nous proposons aux délégués de renvoyer les parents vers les comptes-rendus et de le lire pour avoir l'information.

Question 2 : Il arrive que le portail coté ateliers ne soit pas fermé en plein après-midi. Comment résoudre ce problème ?

Réponse de Mme Lakhdar : Oui cela peut arriver mais ce n'est pas normal. Ce portail devrait être fermé en effet. Parfois certains parents ne referment pas derrière eux et nous n'avons pas de vue sur le portail. M. Bretou suggère d'ajouter un groom pour retour de portail. La mairie va voir ce qu'elle peut faire.

A l'issue de la présentation de ce compte-rendu, M. BLANCHELAND estime intéressant la solution de mobilier urbain installé à l'Allée des peupliers et propose de continuer jusqu'au stop de la Rue de Vincennes. Cette proposition sera discutée avec la commission travaux, dans l'attente des travaux aux abords de l'école. M. CHRETIEN regrette des incivilités régulièrement constatées (comme par exemple, le stationnement de véhicules sur 2 places ...).

### **3 > Présentation du compte rendu de la Commission Culture de la CdC par Mme DESCLAUX**

Concernant le réseau de lecture publique, le bilan 2018-2023 du PCSES (Projet Culturel Social Educatif et Scientifique) vient d'être réalisé afin que soit élaboré et présenté le nouveau projet 2025-2030. Parmi les nouvelles actions, sont à retenir :

- Phase de diagnostic avec différents acteurs (agents, bénévoles, élus, partenaires locaux associatifs, DRAC, Département)
- Travail sur 3 axes identiques au précédent PCSES en parlant de Réseau de lecture publique et non plus de Médiathèque : un Réseau proche et attractif, un Réseau accessible et un Réseau moderne et innovant
- Création d'un logo Réseau de Lecture Publique (reprenant l'idée du boulon)
- Travaux de rénovation des bibliothèques de Villandraut et Saint Macaire (délai 6 ans)
- Diversifier les collections
- Renfort de fond sur les gros caractères et la littérature (générale, polar, nouveautés et classiques)
- Maintien des renforts BD adulte et jeunesse
- Continuer à travailler avec des librairies indépendantes du territoire Sud Gironde pour obtenir des collections (Raijin par exemple)

Actualité du service : les travaux bibliothèque de Castets et Castillon sont en cours, sa réouverture est prévue le 3 juillet. L'inventaire des collections sera réalisé cet été dans le cadre du futur PCSES : la Médiathèque sera fermée une semaine. Les animations 2024 sont maintenues pour tous les publics : CAP Culture en juillet et Label « bébé lit » pour le Réseau dans le cadre du dispositif Biblio.Gironde du Département

Concernant le projet de convention avec la ludothèque éphémère 2024-2026, les itinérances sont maintenues sur 11 communes avec 3 dates par commune. Les permanences ont lieu à St Macaire et Langon (8h50 par itinérance). La permanence à Langon est réalisée Rue Maubec (locaux de l'ancien fromager) via une mise à disposition gratuite de la CdC (prise en charge des fluides) conditionnée à l'obligation de mettre en place des actions sur le territoire / faire des actions avec la Médiathèque / avoir une bonne plage d'ouverture. La CdC prend en charge l'adhésion pour toutes les communes (250€ / an) pour les itinérances et permanences.

Mme SESE-DUVILLE trouve dommage de ne plus avoir de communication mensuelle de la bibliothèque sur le bulletin de Toulonne, depuis l'ouverture de la médiathèque. Elle demande à ce que soit repris cette mise en valeur de l'action des bénévoles, même trimestriellement. M. le Maire évoque le recrutement à venir d'un chargé de communication et l'absence depuis plusieurs mois pour maladie de la responsable actuelle de la communication. Concernant l'activité de l'école de musique, ce dernier est satisfait de constater le doublement des effectifs et salue la qualité des concerts proposés (prochain le 19 avril, Ateliers Rock au Carmes). Mme DESCLAUX indique qu'un groupe d'adultes devrait venir pour la Fête de la Musique, les jeunes étant déjà retenus par ailleurs.

### **4 > Présentation du Rapport d'activité Eclairage public 2023 par M. CATTANEO**

Patrimoine départemental éclairage public pour l'année 2023

Nombre de communes en entretien : 381  
Nombre de points lumineux en entretien : 117.236  
Nombre de commandes en entretien : 8.515

Le Système d'Information Géographique (SIG) dédié à l'éclairage public permet à chaque collectivité de :

- 1) Visualiser la cartographie du patrimoine
- 2) Déclencher les demandes d'interventions
- 3) Suivre en temps réel la réalisation des dépannages
- 4) Accéder au rapport d'intervention des entreprises
- 5) Consulter l'historique de ces interventions

Missions du service éclairage public du SDEEG

- Réaliser la maintenance préventive et curative
- Exercer la maîtrise d'œuvre pour les travaux
- Assurer l'exploitation du réseau éclairage public
- Participer à la valorisation des CE2
- Effectuer une veille technologique, normative et juridique
- Réaliser les estimations financières
- Conseiller et accompagner les collectivités
- Etablir un guide de l'éclairage public à l'attention des aménageurs
- Exercer un contrôle des installations et établir un rapport avant acceptation de rétrocession par les communes

Patrimoine de la commune de TOULENNE :

Nombre de commandes : 33

Nombre de sources lumineuses : 515

Entretien curatif en 2023 sur notre commune

Nombre total de pannes : 20 (soit 3,88% pour TOULENNE / 8% moyenne au niveau du SDEEG)

Foyers isolés : 14

Panne de secteur : 5

Mise en sécurité : 1

Travaux éclairage public réalisés sur la commune

Extension : 9602,52 €

Dépannages : 8152,93 €

Renouvellement : 4749,66 €

Montant total : 22 505,11€

Préconisations générales du SDEEG non spécifiques à la commune :

- Remplacement des luminaires équipés de source Ballon Fluorescent (BF)
- Remplacement des luminaires équipés de source SHP sodium haute pression (puissances élevées)
- Mise en place d'horloge astronomique (permet une coupure de nuit et améliore la gestion de l'allumage) gain de 10% du temps d'allumage annuel
- Remplacement des mats corrodés (dégradation due à l'âge)
- Mise aux normes des armoires (norme NFC 17-200) qui assure la protection des biens et des personnes

## **5 > Information de M. FAVIER sur l'activité du Syndicat Sud-Gironde Mobilités**

La Loi Lom du 24 décembre 2019 a conduit à la création de Sud Gironde Mobilités (SGM), en remplacement du SISS pour notre CdC. SGM est autorité organisatrice de la mobilité pour les Communautés de Communes Convergence Garonne, Sud Gironde et Réolais en Sud Gironde, soit 105 communes. Une nouvelle gouvernance sous la présidence de Christophe FUMEY intègre les autres CDC. Un Plan de mobilité simplifié a été acté sur 4 CdC (Le Bazadais devrait rejoindre le syndicat) après enquête des usagers avec principalement : transport public avec un meilleur maillage du réseau, desserte des petites gares, réseau intra Langon ; sécurisation des itinéraires vélo, aménagement des trottoirs ; développement du covoiturage. Parmi les orientations 2024 : plan Vélo sur 3 ans ; appels à projets pour abris vélo ; convention avec Cap Solidaire ; création d'un guichet unique (plateforme téléphonique, site internet). Développement envisagé des services : auto-partage, prêt de scooters, offre vélo électrique, RER Métropolitain, corridor car express et covoiturage. Prévisions budgétaires des CdC : 306 000 € dont 221 000 € pour CdC Sud Gironde.

M. FAVIER confirme à M. BOUCAU que la clé de répartition des participations communales reste la même, son calcul prenant en compte le nombre d'habitants et d'élèves. Il précise en outre que le syndicat de mobilité est toujours une AO2 (autorité organisatrice de second rang), la Région étant le responsable des transports scolaires. En complément, le volet de transport touristique / transports spéciaux pour les associations (sport, retraités...) existe toujours, aux tarifs pratiqués précédemment.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Mme NORGUET rappelle l'organisation de la journée « Nettoyage de Printemps » le 4 mai. Les membres des associations ont été relancés pour connaître le nombre de participants. Par ailleurs, elle relaie les excuses de Mme SOUPERBAT pour son absence ce soir.

Mme BOUCAU informe que sur les 9 logements communaux, seuls 2 locataires ont un mois de retard de paiement à ce jour.

M. RATEAU informe que le Marché des Producteurs, proposé par la Chambre d'Agriculture se déroulera le 7 septembre au bois communal et autour du stade, le même jour que le forum des associations. Il faudra des volontaires.

Les prochains conseils municipaux auront lieu les vendredis 17 mai et 14 juin, mardi 23 juillet 2024 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

**Le Maire,**

Christian DAIRE

**La Secrétaire de séance,**

Sonia MARTAIL